

SEANCE DU JEUDI 05 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-neuf juin deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 13 Pour : 13

Etaient présents 11 : MM. MARTIAL Claude, Mmes BERNARD Anne, GALIDIE Lucette, Mrs. PITON Alain, GUIGNARD Didier, LEROUX Bruno, Mmes BROSSARD Valérie, GENDREAU Marie-Hélène, HUTHER Lysliane, PELLETAN Karen et PEREIRA Maria

Absente excusée 3 : M. LABORDE Dominique qui a donné pouvoir à Mme BERNARD Anne, M. GERVAIS Alain qui a donné pouvoir à Mr GUIGNARD Didier et M. MAISTRE Raphaël

Absent 1 : M. MENERET Olivier

Secrétaire de séance : Mme GALIDIE Lucette a été élue à l'unanimité.

I. PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le précédent compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Travaux en cours

a) Réfection de la toiture du Château

L'entreprise a commencé les travaux le 13 juin par le renforcement de la charpente et les supports des chéneaux. Le couvreur interviendra ensuite pour effectuer la couverture en bac acier.

b) Peinture des façades de l'école et de l'atelier à proximité

Début des travaux le 25 Juin. L'entreprise réalise, dans un premier temps, le traitement des parties basses des façades nord et ouest : karcher, anti-mousse, fixateur, traitement des fers et des fissures. Les parties hautes pourront ainsi être traitées à partir du 9 juillet après le début des vacances des élèves et des enseignants.

c) Sécurisation routière route de Clion

Une longueur de 190m sera sécurisée devant l'école et la Mairie. Début des travaux le 5 juillet. Ils devraient durer environ un mois. La 1ère réunion de chantier aura lieu mardi 10 juillet à 10h30.

d) Mobilier urbain

Les abris-bus et 7 panneaux publicitaires dont une face est réservée à la commune commencent à être montés. L'abri-bus remplacé Avenue de l'Europe, devant le parking de la Mairie, sera mis en place au carrefour du village de chez Fouque à Lussac. Un autre sera installé de l'autre côté de l'avenue.

e) Fibre optique

Un coffret va être posé au carrefour de la route de St Genis et de Chez les Roux.

2) Travaux à venir

a) Marquage au sol

Il sera effectué à partir du 12 juillet.

b) Chaufferie bois

La chaufferie bois construite il y a 8 ans, nécessite une réfection de l'entrée du corps de chauffe, de la porte et un changement de pupitre de commande pour un montant de 9 914,52 € TTC. Le Conseil donne son accord.

c) Production d'électricité

Pour notre projet de création d'une production d'électricité en auto-consommation par panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Jean Moulin, le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine propose à la Commission Permanente de nous accorder une aide de 7 567 € Soit 35 % de l'investissement, afin de promouvoir ces installations.

III. PROTECTION INCENDIE

La Préfecture communique que les permis de construire ne seront plus accordés si des bornes ou réserves d'eau suffisantes n'existent pas à moins de 400m des constructions.

Elles doivent être d'une contenance de 60 m³ ou 120 m³ selon les cas.

La Rese nous a adressé un devis pour l'installation de citernes au sol : (bâches souples)

- Chemin de la Coudre : citerne de 60 m³ pour 9 526,80 € TTC. Le propriétaire cèdera à la commune le terrain nécessaire.
- Chemin de Chez Daufour : citerne de 120 m³ pour 12 770,40 € TTC. Monsieur le Maire est en concertation avec le propriétaire.
- Le Maigre : citerne de 120 m³ pour 12 770,40 € TTC.

IV. PERSONNEL COMMUNAL

Une convention sera signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente-Maritime pour une mise à disposition auprès de notre commune de :

- 1 agent technique à 27h/semaine
- 1 ATSEM à 30h/semaine

Le coût pour les collectivités qui font appel à cette mission est de 5 % des salaires. Le Conseil donne son accord.

Pendant les vacances scolaires, une personne sera recrutée par la commune pour assurer occasionnellement le ménage en fonction des besoins.

Les contrats des agents d'animation des TAP prendront fin le 6 Juillet 2018.

V. AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale nous informe par courrier du 26 Juin que le 4ème poste de classe élémentaire est maintenu. La situation sera de nouveau étudiée dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019 dans la mesure où une importante cohorte de CM2 quittera alors l'école.

Vendredi 29 juin, la fête de l'école s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Un verre de l'amitié a été préparé pour le départ à la retraite de Mmes CADUCEAU Nadine, COURCOUL Chantal et de Mme PLUCHON Brigitte, maître d'école de CM2.

18 ordinateurs d'occasion, donnés par le collègue, sont arrivés ce jour. Ils vont être répartis entre les classes élémentaires. L'unité centrale restera dans le bureau. Le directeur demande un ordinateur portable.

VI. BIENS PRÉSUMÉS VACANTS

Vu l'arrêté préfectoral n° 1041-DCC-B2 du 01 juin 2018 établissant la liste des biens présumés vacants et sans maîtres au regard des articles L.1123-1-3° et L.1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué le terrain situé à l'adresse « petit fief », cadastré AR 370, d'une contenance de 484 m², dans le délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité de l'arrêté, soit le 01 juin 2018,

Dès lors le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Considérant que la commune entend exercer ce droit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la commune à exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et de l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal dudit terrain,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VII. COMPTES RENDUS DES REUNIONS

1) AG du Syndicat des Eaux

- La qualité de l'eau est conforme aux normes sanitaires.
- Le Syndicat poursuit la rénovation des réseaux d'eau potable pour un montant de 23 millions en autofinancement. En 2017, 86 kms ont été rénovés pour le même montant.
- La consommation moyenne est de 97,1 m³/abonné.

2) AG du Tennis de Table – Foyer Rural

Ces associations ont connu une bonne saison. Parmi les résultats, nous notons que les moins de 16 ans du Foyer Rural ont terminé vice-champion national à Béthune. Le bilan financier est positif. L'association remercie la commune pour la subvention accordée.

3) AG de l'ACCA

L'association a un très bon fonctionnement et présente un bilan financier positif. Elle remercie la commune pour la subvention accordée. Election du nouveau bureau : Seuls le vice-président et le trésorier ont changé.

4) ESAT

- L'activité est satisfaisante.
- La validation des compétences est une réussite.
- L'ARS fixe l'objectif d'atteindre près de 10 % de sorties du dispositif par an, en aidant les résidents à pouvoir signer des contrats avec des entreprises extérieures.
- Les appartements de la Résidence Philippe seront terminés le 15 juillet.

5) AG du Karaté- Club de Haute-Saintonge

Il reçoit et forme 7 adultes, 11 enfants et 20 personnes du Foyer Occupationnel.

6) AG du Football-Club

L'association a connu une bonne saison. Le bilan financier est positif. Elle remercie Jonzac et St Germain de Lusignan pour les subventions accordées. L'école est labellisée. L'association est remerciée pour le prêt de leur minibus :

- à la garderie (cinéma, piscine, base de loisirs)
- aux Eurochestreries pendant l'été

7) Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables)

Il a une mission d'intérêt public. Il organise des réunions d'information et des formations. Il assure les accréditations RGE qui permettent d'obtenir des crédits d'impôt.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) Bulletin municipal

Le bulletin municipal pourra être distribué après le 14 juillet.

La séance est levée à 23h00.

Sommaire

I.	<u>PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION</u>	1
II.	<u>TRAVAUX</u>	1
1)	<u>Travaux en cours</u>	1
a)	Réfection de la toiture du Château.....	1
b)	Peinture des façades de l'école et de l'atelier à proximité.....	1
c)	Sécurisation routière route de Clion.....	1
2)	<u>Travaux à venir</u>	1
a)	Marquage au sol.....	1
b)	Chaufferie bois.....	2
c)	Production d'électricité.....	2
III.	<u>PROTECTION INCENDIE</u>	2
IV.	<u>PERSONNEL COMMUNAL</u>	2
V.	<u>AFFAIRES SCOLAIRES</u>	2
VI.	<u>BIENS PRÉSUMÉS VACANTS</u>	3
VII.	<u>COMPTES RENDUS DES REUNIONS</u>	3
1)	<u>AG du Syndicat des Eaux</u>	3
2)	<u>AG du Tennis de Table – Foyer Rural</u>	3
3)	<u>AG de l'ACCA</u>	3
4)	<u>ESAT</u>	3
5)	<u>AG du Karaté- Club de Haute-Saintonge</u>	4
6)	<u>AG du Football-Club</u>	4
7)	<u>Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables)</u>	4
VIII.	<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	4
1)	<u>Admission en non-valeur</u>	Erreur ! Signet non défini.
2)	<u>Bulletin municipal</u>	4

MARTIAL Claude		GERVAIS Alain	Absent-excuse, procuration à M. Didier GUIGNARD
BERNARD Anne		PITON Alain	
GALIDIE Lucette		MENERET Olivier	Absent
BROSSARD Valérie		PEREIRA Maria	
LEROUX Bruno		HUTHER Lysliane	
LABORDE Dominique	Absent-excuse, Procuration à Mme Anne BERNARD	PELLETAN Karen	
GENDREAU Marie-Hélène		MAISTRE Raphaël	Absent-excuse
GUIGNARD Didier			